

La place des cheveux et des poils dans les rituels et le sacré

Christian Bromberger

► **To cite this version:**

Christian Bromberger. La place des cheveux et des poils dans les rituels et le sacré . Annales de Dermatologie et de Vénéréologie, Elsevier Masson, 2016, 143 (3), pp.233-239. 10.1016/j.annder.2015.12.007 . hal-01422062

HAL Id: hal-01422062

<https://hal-amu.archives-ouvertes.fr/hal-01422062>

Submitted on 23 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Peau Humaine et Société

La place des cheveux et des poils dans les rituels et le sacré

Hair in the rituals and the sacred

Christian Bromberger

Auteur correspondant :

C Bromberger

Maison méditerranéenne des sciences de l'homme BP 647 13094 Aix-en-Provence cedex 2 Téléphone : 04 42 96 96 69 e-mail : brombergerchristian8@gmail.com

(Conférence présentée au 23^{ème} forum Peau Humaine et Société, à Paris, le 18 septembre 2015)

Les cheveux et les poils doivent largement leur capacité à signifier, à leurs propriétés. Contrairement aux mutilations d'organes (la circoncision, l'excision, par exemple) qui sont définitives, les modifications que l'on apporte aux poils et aux cheveux sont temporaires et réversibles puisque ces phanères, tout comme les ongles, les griffes, les sabots, les plumes, les piquants, croissent et normalement repoussent (d'un à un centimètre et demi par mois pour les cheveux) après être tombés ou avoir été coupés. On ne prend pas de grands risques en en modifiant la forme, l'apparence ou la couleur. La mode féminine ne fut-elle pas, au temps de la splendeur de Marlène Dietrich, à l'épilation intégrale des sourcils, apparemment sans grand dommage pour les yeux ? Et les Indiens d'Amérique du sud ne s'arrachent-ils pas les sourcils (mais aussi les cils) pour bien marquer la rupture entre culture et nature (1). Rappelons-nous les notations de Lévi-Strauss dans *Tristes Tropiques* (2). Les nobles Caduveo, écrit-il, « s'épilaient complètement le visage, y compris les sourcils et les cils, et traitaient avec dégoût de « frères d'autruche » les Européens aux yeux embroussaillés ». Les usages culturels font peu de cas des fonctions de protection des poils: les femmes allongent leurs cils pour faire ressortir la couleur et l'éclat de leurs yeux et l'on coupe volontiers, par souci esthétique, les vibrisses qui débordent des narines. La mode, chez les hommes, est de se raser l'ensemble du crâne dès une calvitie naissante. Le moins que l'on puisse dire est que les sociétés prennent leurs aises avec ces poils

Quel type d'informations, plus ou moins marquées selon les contextes, fait-on transmettre aux cheveux et poils ? Cheveux et poils sont porteurs d'informations sur la construction sociale et culturelle des sexes (les genres), sur les frontières sociales que l'on établit au sein d'une société et sur celles qui permettent de se différencier de ses voisins (frontières ethniques, nationales, régionales), sur le

rapport à l'ordre et aux normes, sur la soumission et sur la rébellion, d'informations enfin sur les tendances esthétiques dominantes.

Cette communication évoque les façons dont cheveux et poils sont mis à contribution à l'occasion des rites de passage d'un âge à l'autre de la vie puis comment l'apparence pileuse traduit une relation spécifique au sacré.

La scansion pileuse des âges

1. La séparation mère-enfant

Une des fonctions des rites de passage suivant la naissance est de marquer la séparation progressive entre le nouveau-né et sa mère, d'instituer l'enfant en tant que personne sociale. Il n'est pas étonnant que le thème de la *coupure* (du cordon ombilical, du prépuce, des cheveux) soit une constante de ces rites de séparation. Symboliquement, sinon pratiquement, circoncision et première coupe de cheveux sont des opérations équivalentes, souvent effectuées par la même personne, le coiffeur barbier qui, dans de nombreuses sociétés, est également circonciseur.

Tradition juive

Dans la tradition juive, lors de la circoncision, effectuée le huitième jour après la naissance, le nouveau-né passe des mains de la mère à celles du père puis à celles du parrain (donc de la maternité biologique à la paternité sociale et spirituelle) ; c'est à cette occasion que l'enfant reçoit le nom hébreu sous lequel il se présentera lors des cérémonies synagogales. Une nouvelle séparation du monde féminin est marquée par la première coupe de cheveux (à trois ans) (3) qui inaugure la différenciation vestimentaire entre garçons et filles. C'est à partir de ce moment que les enfants (mâles) commencent à fréquenter le *héder* (l'école religieuse élémentaire). Le rite ne nous rappelle-t-il pas que, de façon plus générale, toute nouvelle « rentrée » est scandée par un passage chez le coiffeur ?

Tradition musulmane

Dans la tradition musulmane circoncision et première coupe de cheveux (qui ni l'une ni l'autre ne sont mentionnées dans le Coran) sont, en général, pratiquées à des dates rapprochées ; selon la norme traditionnelle, c'est lors de l'*aqîqa* (la fête du nouveau-né), sept jours après sa naissance, que l'on donne un nom à l'enfant et qu'on lui rase la tête.

Tradition chrétienne

Mais c'est sans doute dans les pays chrétiens où la parenté rituelle (le parrainage, le marrainage) connaît le plus grand essor, à savoir les Balkans, le monde slave, l'Amérique latine, que la première coupe de cheveux revêt la plus forte importance sociale et institutionnelle. Il existe, en effet, un parrain (ou une marraine) de la coupe de cheveux, distinct(e) de celui (celle) du baptême, et plus important(e), en Albanie, que celui (celle) du baptême. Christinat (4) montre bien à quel point, dans les communautés andines (hispanisées) du Pérou, cette première coupe de cheveux, effectuée par un parrain ou une marraine spécifique, est « un moment crucial dans la vie de l'enfant ». Cette coupe est concomitante du sevrage brutal de l'enfant (« sa mère s'enduit les seins du jus d'une herbe amère ou d'un citron acheté au chef-lieu »(4). Désormais, vêtements masculin et féminin sont différenciés : *poncho* pour le garçon, *phullu*(châle) pour la fille. « Le temps de l'insouciance est révolu » et l'enfant est progressivement initié à des tâches domestiques de plus en plus contraignantes. Les garçons garderont désormais les cheveux courts ; les filles les auront longs. Cette coupure des cheveux, séparation d'avec le monde maternel, est souvent concomitante d'une agrégation au monde social, symbolisée par la dation du nom personnel. On notera qu'à l'inverse la suppression de ce nom, remplacé par un numéro matricule ou un nouveau nom, va de pair avec le rasage de la chevelure qui sanctionne l'esclavage, l'emprisonnement, la déportation, bref l'exclusion de la société.

2. La puberté

Le passage à la puberté - rappelons que « pubère » et « pubis » ont la même origine étymologique - est aussi marqué par des rites pileux. Chez nous, les adolescents guettent avec fébrilité l'apparition de leurs premiers poils, la transformation de leur duvet en moustache tandis que les jeunes filles les traquent sur leurs jambes et sur leur visage pour les faire disparaître. Le persan joue sur les mots pour souligner l'importance de cette transition chez les garçons: la moustache se dit *sibil*, mais *si* signifie également trente, si bien que d'un jeune garçon qui guette la transformation de son duvet, on dit qu'il est *bist o no* (ce qui signifie 29). C'est que le lisse féminin et le dru masculin ont constitué, à quelques exceptions remarquables près, le paradigme de la beauté et de la normalité dans l'histoire de l'Occident et du monde méditerranéen. Cette importance du dru, et en particulier de la barbe, était signalée, à Rome, par un rite ostentatoire : la coupe de la première barbe (*depositio barbae*), offerte aux Dieux Lares ou à Jupiter, un rite qui accompagnait la prise de la toge virile.

3. Le mariage

Le mariage est aussi marqué par des rites pileux qui inaugurent cette nouvelle étape de la vie. « Des hommes avec une chevelure visible et des femmes mariées avec une chevelure invisible forment le paysage normatif de la Méditerranée traditionnelle », écrit justement MyerowitzLevine (5). Le mot « noces » vient du latin *nuptiae* qui désigne l'action de couvrir (la chevelure). Dans la tradition juive orthodoxe, les femmes mariées doivent couvrir leur tête d'un foulard, d'un turban ou d'une perruque. Encore faut-il que ces postiches ne soient pas faits à partir de cheveux d'infidèles, selon un rabbin ultra-conservateur qui prescrivit, en mai 2004, de les brûler si tel était le cas (*Maariv International*, 7-05-2004). Les débats actuels sur le voile islamique rappellent la vivacité de la tradition musulmane, proche de la coutume longtemps attestée en Europe méridionale bien avant l'islam(6) et... septentrionale. Mais ces rites pileux ne s'arrêtent pas à la chevelure. Ils s'étendent aussi à la pilosité corporelle. En Iran, par exemple, il est de tradition que les jeunes filles ne s'épilent pas jusqu'à leur mariage. La

veille de la cérémonie, la *bandandaz* (l'épilatrice), maniant avec dextérité fil, pâte dépilatoire à base de chaux, rasoir, cire transforme leur corps poilu de fille en corps entièrement lisse de femme ; et le travail ne manque pas, l'Iran faisant partie de ce qu'Eugénides (7) appelle la « ceinture velue ». En Iran, l'épilatrice porte une attention particulière aux sourcils devant désormais former des arcs fins et parfaits ou, pour suivre la mode la plus récente, former des accents circonflexes (ce que l'on appelle en persan des sourcils en forme de huit, le chiffre huit arabe ressemblant à notre accent circonflexe). Aux « pattes de chèvre » (*pâchebozi*) touffues des adolescentes se substituent deux courbes ou deux « huit » harmonieux (photo 1). Dans le quotidien, l'état des sourcils renseigne sur le statut de l'interlocutrice et invite d'emblée à employer tel terme d'adresse ou telle formule de politesse. Mais, dans leur souci d'émancipation, les jeunes filles intrépides brouillent ce code de reconnaissance; anticipant sur le rite de passage et voulant se conformer aux canons de la beauté juvénile occidentale, elles se font épiler les sourcils, ce qui entraîne, dans les milieux conservateurs, la réprobation de leurs parents et parfois leur exclusion des institutions scolaires. Un ami iranien traditionaliste (plutôt que conservateur) me disait ainsi en 2008 : « Non, je ne laisserai jamais ma fille se faire épiler les sourcils avant le mariage. Je la tuerais si elle faisait cela (sans doute les mots dépassaient-ils sa pensée) ; ce serait la fin du monde ».

4. Les âges de la vie chez les Borana

L'examen d'une société africaine nous fournira un exemple synthétique de la scansion pileuse des âges de la vie chez les hommes de ce groupe ethnique. Ce groupe ethnique ce sont les Borana, un groupe oromo dont le territoire chevauche le sud de l'Éthiopie et le nord du Kenya ; l'association symbolique entre la chevelure et les âges de la vie y est systématiquement marquée. On a pu décrire le système social borana comme « l'un des plus complexes produits par l'imagination humaine » (8). La société masculine s'y organise en classes et

grades générationnels d'une durée de huit ans chacun, à l'exception du cinquième qui dure 13 années, de 32 à 45 ans, et du septième d'une durée de 27 années de 53 à 80 ans. À chaque classe générationnelle correspondent statut et fonction spécifiques ; la première est celle des « garçonnets sacro-saints », la deuxième celle des « pâtres juniors », la troisième celle des « pâtres seniors », la quatrième celle des « guerriers juniors », la cinquième celle des « guerriers seniors », la sixième celle des « dirigeants », la septième celle des « conseillers », la huitième celle des « vieillards sacro-saints »(9). Chaque passage d'une classe générationnelle à l'autre inaugure un changement d'identité que symbolise une nouvelle apparence pileuse. Jusqu'à huit ans, les enfants ont une coiffure typiquement féminine ; ils portent les cheveux longs ornés de cauris. On s'adresse à eux comme à des filles. Leur entrée dans la deuxième classe consacre leur naissance en tant que garçons ; ils sont dotés d'un nom et tonsurés comme des moines franciscains (10), si bien qu'on les appelle « petits tonsurés » et « grands tonsurés », pendant ces deux cycles de huit années où ils s'occupent de leurs troupeaux, parfois fort loin de leur résidence. Ce rasage, à la sortie de l'enfance, est effectué concomitamment avec celui du grand-père, qui entre dans la septième classe, et surtout avec la circoncision du père, qui intervient à l'entrée dans la sixième classe, à 40 ans donc, et marque son accès aux responsabilités politico-rituelles. Robert Hazel, qui a étudié cette société, établit justement un parallélisme entre les rasages du fils et du grand père et la circoncision du père. Les rasages des représentants des générations alternées apparaissent comme des « pré-circoncisions et des « post-circoncisions »(9). Le même auteur parle de « pseudo-circoncision »(9) pour le rasage qui intervient lors de l'entrée dans la cinquième classe qui inaugure le passage au statut de guerrier. Cette nouvelle identité est symbolisée par la croissance et l'érection d'une touffe de cheveux (*guutu*) au-dessus du front. Progressivement la tonsure disparaît et le *guutu* continue de croître ; il atteindra sa plus haute dimension lors des cinquième et sixième stades, où les hommes,

devenus des guerriers confirmés, sont successivement autorisés à se marier, à avoir des enfants, à diriger les affaires politiques. Les entrées dans les classes suivantes scandent une retraite progressive qui se traduit par une disparition graduée des emblèmes pileux de la virilité. Aux stades ultimes, les vieillards se parent, lors des cérémonies, d'une corne métallique sur le front, substitut du *guutu* des guerriers et des dirigeants, puis, au terme de leur vie, se rasent entièrement le crâne et s'isolent définitivement du monde, « comme des moines ». L'exemple borana nous amène, en outre, à distinguer les signes pileux qui sont arbitraires (la forme donnée aux cheveux ou aux poils ne renseigne pas sur la signification) des symboles pileux (où il y a, comme dans le *guutu*, un lien analogique entre le signifiant et le signifié, la forme et le contenu).

Rites pileux et changements de vie

Le premier emploi, le premier enfant se traduisent par une modification de la chevelure. L'entrée dans les ordres, un changement de vie radical, a une sanction capillaire explicite.

1. Christianisme

Dans les sociétés chrétiennes, le renoncement à la vie sexuelle se traduit par la suppression d'un de ses symboles, la chevelure : c'est la tonsure des moines ou, naguère, le rasage de la chevelure, lors de l'entrée dans plusieurs ordres féminins (sainte Thérèse de Lisieux versa une larme quand sa sœur, elle aussi religieuse, lui coupa son ample chevelure blonde avant sa profession d'entrée au Carmel); quant au voile que portent ces mêmes religieuses, ce sont des « signes de la soumission au Seigneur », de la « consécration au service de l'Église » et, partant, du renoncement à la sexualité(11). Pour les hommes, dès le VIème siècle, la *capillaturia* (coupe de cheveux) fut une des marques d'admission dans le clergé. En ces premiers siècles d'essor, la nouvelle religion fait, en effet, de la discipline pileuse un enjeu majeur. Le concile d'Agde, en 506, ordonna de faire tondre, même contre leur gré, les clercs qui portaient des

cheveux longs (12) ; les conciles de Rome, en 721 et 743, allèrent plus loin encore, menaçant d'excommunication, les clercs qui laisseraient pousser leurs cheveux.

Entre-temps, puis parallèlement, la coupe de cheveux des clercs, lors de leur ordination, avait pris une forme bien particulière : celle d'une croix, puis d'une couronne qui fut prescrite dès le VIIème siècle et devint d'un usage courant dans les Églises d'Occident à partir du VIIIème siècle. La forme même de la tonsure engendra frictions et polémiques au sein du christianisme, notamment entre les Églises irlandaise et romaine, la première prônant une tonsure qui découvrait tout le devant de la tête, à l'image de celle des druides, et non « la couronne de Saint Pierre ». Elle ne se rallia aux usages romains que dans le courant du VIIIème siècle, c'est-à-dire plus d'un siècle après qu'elle se fut établie sur le continent. Et ce n'est qu'aux XIème et XIIème siècles que « la tonsure ecclésiastique, c'est-à-dire la barbe rasée et la couronne sur la tête » s'imposa à « tous les clercs qui participent aux fonctions sacrées », selon les mots du règlement conciliaire de Limoges en 1031.

Cette discipline franchit les siècles, avant de s'essouffler, jusqu'à une période récente : l'interdiction de porter la barbe n'est plus mentionnée dans le Code de droit canonique de 1917 (les missionnaires ne la respectaient déjà plus depuis des années) et l'obligation de la tonsure, largement tombée en désuétude, est supprimée par la lettre *Motu Proprio* du pape Paul VI en 1972. Avant son extinction, la règle commune avait dû subir, çà et là, quelques adaptations. Tel fut le cas, aux XVIIème et XVIIIème siècles, quand la mode fut à la perruque. Les « abbés perruquets » furent autorisés à porter un postiche à condition que celui-ci comportât un orifice laissant apparaître la tonsure (photo2). Rappelons que dans les monastères, la tonsure était soumise à des règles très strictes sous l'autorité de l'abbé : « Que personne ne se rase la tête à l'insu de l'abbé », dit la règle 39 de Saint Pacôme ; il existait une « salle de rasage », spécialement affectée à cet usage, et le rythme de la tonsure était précisé dans les règles de

chaque ordre : sept, puis, à partir de 1257, 26 fois par an (donc tous les 15 jours) chez les Cisterciens, six fois l'an chez les Chartreux, etc.

2. Bouddhisme

La tonsure est marque de soumission et de renoncement, pas seulement dans le christianisme mais dans bien d'autres courants religieux. Pensons au bouddhisme. Les moines et les moniales qui se consacrent à la vie monastique se font raser les cheveux et répètent cette opération une fois par mois. Parfois aussi ils se rasent les sourcils, ainsi en Thaïlande. Ce faisant, ils reproduisent un des gestes fondateurs du Bouddha qui se rasa les cheveux et la barbe avec la lame de sa propre épée quand il prit la décision de se retirer du monde pour se livrer à la méditation. Le rasage, qui intervient au début du rituel de l'ordination, est le symbole, par excellence, du renoncement à la vie familiale et aux biens matériels. Voici ce que rapporte un des disciples du Bouddha, le moine Mahapanthaka : « J'ai abandonné mes enfants et ma femme, mon argent et ma récolte, j'ai rasé mes cheveux et ma barbe et suis venu mener une vie de renonçant » (13). Mais le rasage des cheveux signifie surtout un renoncement volontaire à la vie sexuelle ; en se rasant les femmes suppriment cet élément majeur de la séduction, tout comme en revêtant une robe orange informe elles rejettent tout ce qui pourrait provoquer l'attirance. La dimension sexuelle du renoncement volontaire est soulignée par le fait que les eunuques ne peuvent devenir moines et que seules les femmes en âge de procréer peuvent devenir moniales. Il faut être en pleine possession de ses moyens pour y renoncer. Ce renoncement est la condition d'une méditation et d'un détachement sereins dans le cadre d'un monastère.

3. L'hindouisme

Mais il existe un autre rapport pileux au religieux que la tonsure et le rasage. Pour illustrer cette autre figure de la spiritualité, je partirai d'un exemple puisé dans le monde indien. Deux types de moines errants s'y opposent : le

sannyasin et le *vanaprastha* (14, 15). Le premier est un ascète renonçant qui pratique l'errance méditative, silencieuse, souvent en petit groupe. Séparé rituellement du monde, il ne l'est pas physiquement puisqu'il se rend d'un monastère ou d'une ville à l'autre, mendie, en dehors des périodes de jeûne, une nourriture qui doit être cuite selon les prescriptions brahmaniques. Ses cheveux, sa barbe et ses ongles coupés signifient le détachement des biens et de la sexualité, une spiritualité intériorisée. Le *vânaprashtha* est, pour ainsi dire, le double inversé et déviant du *sannyasin*. C'est, selon la tradition, un ermite solitaire et forestier, hirsute dont les cheveux forment des torsades collées par du suc de figuier, couvert de vêtements de peau ou d'écorce (contrairement au *sannyasin* qui porte une simple étoffe *tissée* quand il ne se déplace pas nu). Il se nourrit de légumes et de fruits sauvages, de mousses..., éventuellement, en cas de disette, de lambeaux de chair crue. Il bafoue donc « les éléments proprement *culturels* du Brahmanisme » mais en préserve, note Hulin, l'essentiel des éléments *religieux* »(14) en pratiquant notamment les sacrifices quotidiens et en s'adonnant à des exercices ascétiques violents. Au sacré de transgression qui abolit les frontières entre le pur et l'impur correspond l'hirsutisme, au renoncement qui se soumet à l'ordre culturel des cheveux rasés.

Renoncement et transgression entre cheveux rasés et hirsutisme

1. Bouddhisme

On a noté que le renoncement, dans le cadre d'un monastère bouddhiste, se traduisait par le rasage des cheveux, voire des sourcils. À l'opposé on trouve le bouddhiste adepte du tantrisme qui laisse pousser ses cheveux et porte une tenue blanche non teinte, manifestant par sa chevelure, comme par son vêtement, sa fidélité à la nature et son rejet de l'artifice. L'analyse récente d'un document du XVII^{ème} siècle (16) illustre, à point nommé, les contrastes entre ces deux formes de monachisme. TendzinNorbu, un jeune tibétain, a reçu la première de ses trois ordinations à l'âge de six ans ; après sa troisième

ordination, les cheveux et la barbe rasés et ayant revêtu la robe orange, il devient *bhisku*, c'est-à-dire renonçant dans un monastère. Mais, vers l'âge de 20 ans, le voici qui devient adepte du tantrisme ; il quitte le monastère, devient *ngakpa*, se laisse pousser les cheveux, porte désormais un vêtement blanc, prend une femme dont il aura un enfant et se met à boire de la bière. Ce sont précisément cet aspect négligé et cette appétence des *ngakpa* pour le sexe et pour l'alcool que fustigent puritains et rigoristes et qui, à l'inverse, ont attiré vers le tantrisme des Occidentaux à l'affût d'expériences originales. Toute l'argumentation de TendzinNorbu vise pourtant à combattre la mauvaise image qui pourrait s'attacher aux *ngakpa*, en montrant que ceux-ci n'ont plus besoin du cadre discipliné - et disciplinaire - du monastère pour se transcender, qu'ils ont pu se libérer des contraintes capillaires, vestimentaires, mentales, sexuelles, etc. et transgresser les conventions sociales sans enfreindre les exigences spirituelles, que, de surcroît, ils jouissent, par rapport aux autres, d'un supplément de clairvoyance.

2. L'ermite dans le christianisme romain

Cette opposition entre l'ordre du monastère et le désordre de l'errance traverse aussi l'histoire des religions du Livre, pourtant particulièrement rétives aux « déviances » comportementales et capillaires de leurs affidés.

Ainsi le christianisme a rapidement suspecté l'extase et la transe et n'a eu de cesse de combattre ces « déviances » et d'imposer à ses fidèles une discipline pileuse. Le monachisme des premiers temps fut celui des anachorètes d'Orient, errant dans la steppe et se nourrissant d'herbes (les « brouteurs ») ou s'enfermant dans une cellule étroite et s'y faisant murer (les « reclus »). Tels furent saint Paul de Thèbes, saint Antoine le Grand, saint Onuphre, et ces ermites, dendrites, vivant sur des arbres, ou stylites, installés sur des colonnes, tels Saint Siméon et saint Daniel avec ses douze tresses et sa barbe de quatre coudées de longueur.

À cet érémitisme des premiers siècles s'est substitué, sous l'impulsion de saint Pacôme, de saint Jérôme puis de saint Benoît le cénobitisme (la vie en communauté) avec ses règles et sa codification de la pilosité sous l'autorité d'un abbé. Ces moines, à la pilosité disciplinée et surveillée, contrastent singulièrement avec ces figures marginales, barbues et échevelées, que furent les ermites des premiers temps ou encore ceux des temps modernes, l'érémitisme ayant connu un fort regain à partir du XVIIème siècle(17). Homme des frontières et des marges, des espaces incultes et reculés, l'ermite, à la barbe et à la chevelure prolifères, était perçu comme « le sauvage en personne » (18). Mais la spiritualité et le mode de vie solitaires, hors norme, de l'ermite sont demeurés exceptionnelles dans l'histoire du christianisme. L'ordre du monastère l'a emporté sur le désordre du désert et de la forêt.

Entre le clerc tonsuré et l'ermite échevelé, un personnage occupe dans l'ancienne vie monastique un statut intermédiaire que symbolise son apparence pileuse : le frère convers, qui est chargé des travaux des champs. Il n'était pas tonsuré mais portait, contrairement aux moines, une longue barbe qui était, contrairement à celle de l'ermite, soigneusement façonnée : on la comparait aux gerbes confectionnées avec minutie au terme de la récolte. Autre figure intermédiaire, mais sur un autre mode, entre la discipline pileuse des cénobites et l'échevellement des ermites, le moine franciscain pratiquant la pauvreté, la mendicité, la prédication itinérante, et échappant au contrôle de l'évêque. Il portait la barbe et appartenait à ce que l'on appelait un « ordre barbu ». Notons que ces gradations des apparences pileuses correspondent aux espaces qui leur sont associés (la forêt sauvage, les champs cultivés, la construction humaine).

4. La Russie orthodoxe

Ce contraste entre sacré d'ordre et « sacré sauvage », entre pieuse réclusion et « folie en Christ » a été porté à son paroxysme dans la Russie orthodoxe. Saint Serafim de Sarov (1759-1833) offre un exemple de ce

mysticisme hirsute qui ne s'accommode pas des lois cénobitiques. « Un an après son ordination Serafim (Séraphin) obtint de son supérieur la permission de quitter la vie commune et d'entreprendre le *podvig* (prouesse) de l'aventure spirituelle solitaire. Il finit par se nourrir uniquement d'herbes amères, sauf certains jours de la semaine où il ne prenait aucune nourriture » (19).

5. Confréries musulmanes mystiques

On pourrait aussi prendre des exemples faisant ressortir le même contraste dans l'islam où les adeptes de certaines confréries mystiques cherchent, à travers la transe, un contact direct avec le divin et se singularisent par leurs extravagances capillaires et pileuses.

Quand les mystiques qui ont choisi l'errance, veulent réintégrer la société, ils doivent entièrement métamorphoser leur apparence. C'est ce que narre sur un mode facétieux un conte gilaki (le Gilân est une province d'Iran) (20). Après trente-cinq ans de vie solitaire dans les forêts, un derviche revient à la ville ; il s'arrête devant la boutique d'un tripier qui a si bien nettoyé une tête de mouton qu'il n'y reste plus un seul poil ; le derviche, admiratif, se lie d'amitié avec le tripier et lui demande de le nettoyer aussi bien qu'il a nettoyé la tête de mouton. Le tripier « se leva, s'en alla, versa de l'eau dans une grande marmite, alluma le feu sous la marmite. L'eau fut chaude. Il mit un peu d'orpiment et de chaux dans un récipient, y versa de l'eau et la mélangea. Il se leva, s'approcha du derviche et dit : 'Lève-toi, viens près de moi, afin que j'éloigne les poils de ton corps'. L'autre dit : 'Fort bien, je viens à l'instant'. Le tripier prit la pâte épilatoire et lui en frotta le corps. En vingt minutes le corps du derviche était nettoyé et poli comme une coque d'œuf ».

Que dire de ces contrastes ? Dans *L'homme et le sacré*, Roger Caillois (21) distinguait trois mondes : le profane, le sacré droit et le sacré gauche. Chez Caillois, le « sacré droit » est un « sacré d'institution, s'exprimant par la fixité

dogmatique et liturgique, par la construction hiérarchique », le « gauche » un sacré de dissolution qui fait toute sa place à l'expérience fusionnelle, à la transe, à l'extase... » (22). C'est ce contact direct avec le divin, dégagé des normes et des rites contraignants, qu'expriment les chevelures broussailleuses et défaites des chamanes, des possédés, des derviches, des fous de Dieu, des ermites...

Conclusion

Le poil croît, décroît, comme nous croissons et décroissons ; les cheveux peuvent être bien peignés et dégagés sur les oreilles, symboles d'ordre et de discipline, ou, au contraire, broussilleux, hirsutes, symboles de désordre et de révolte. Ce que les sociétés font de leurs cheveux et poils peut paraître anodin, anecdotique, marginal. Non, une société, une personne nous disent beaucoup d'elles-mêmes par leurs franges.

Références

1. Turner, T. Social Body and Embodied Subject : Bodiliness, Subjectivity, and Sociality among the Kayapo. *Cultural Anthropology* 1995 ; 10 :150.
2. Levi-Strauss. *Tristes Tropiques*. Paris, Plon (« Terre Humaine »), 1984 (rééd.) : 206
3. Gutwirth J. *Vie juive traditionnelle. Ethnologie d'une communauté hassidique*. Paris, Editions de Minuit, 1970.
4. Christinat JL. *Des parrains pour la vie : parenté rituelle dans une communauté des Andes*. Neuchâtel, éd. de l'Institut d'ethnologie/ Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1989.
5. Myerowitz Levine, M. The Gendered Grammar of Ancient Mediterranean Hair. in *Off with her head*, H. Eilberg-Schwartz & W. Doniger eds. Berkeley, University of California Press, 1995 ; 76-130.
6. Agacinski S. *Métaphysique des sexes*. Paris, Le Seuil, 2007.
7. Eugenides J. *Middlesex*. Paris, Éditions de l'Olivier/ Le Seuil, 2003
8. Levine D. *Greater Ethiopia. The Evolution of a Multiethnic Society*. Chicago, Chicago University Press, 1974.
9. Hazel R. La circoncision en pays massai et borana. Guerre, procréation et virilité en Afrique orientale. *Cahiers d'études africaines* 1999 ; 39 : 154.
10. Legesse A. *Gada. Three Approaches to the Study of African Society*. New York, Free Press, London, Collier Macmillan, 1973.
11. Anonyme. *Rituel de la profession religieuse*. Paris, Desclée, 1971.
12. Trichet L. *La tonsure*. Paris, Les Éditions du Cerf, 1990

13. Lang K. Shaven heads and Loose hair. Buddhist Attitudes toward Hair and Sexuality . in *Off with her head*, H Eilberg-Schwartz & W Doniger eds. Berkeley, University of California Press, 1995.
14. Hulin M . Dharma des renonçants et renoncement au dharma. *in* *Ascèse et renoncement en Inde*, S. Bouezéd. Paris, L'Harmattan, 1992 : 27-39.
15. Olivelle P. Hair and society : social significance of hair in south asian traditions. *in* *Hair. Its Power and Meaning in Asian Cultures*, A Hildebeitel & BD Miller eds. Albany, State University of New-York, 1998.
16. Bogin B. The Dreadlock Treatise : On tantric Hairstyles in Tibetan Buddhism.. *History of Religions* 2009 ;48 : 85-109.
17. Sainsaulieu J. Les ermites français, Paris, Éditions du Cerf, 1974.
18. Fabre D. Le sauvage en personne. *Terrain* 1986 ; 6 : 6-18.
19. Besançon, A. Le tsarévitch immolé. Paris, Plon, 1967.
20. Christensen A. Contributions à la dialectologie iranienne. Copenhague, Bianco Lunos Bogtrykkeri A/S, 1930.
21. Caillois R. L'homme et le sacré. Paris, Gallimard, 1966.
22. Fabre D. *Martori (L'étranger autochtone)*, 1996.

Légende des photos

Photo 1 : la mère, aux sourcils épilés et sa fille, avec des « pattes de chèvre ».

Photo 2 : un vieillard borana avec un substitut métallique de *guutu* sur le front.

Photo 3 : La coupe de cheveux lors de l'entrée au Carmel (Alain Cavalier, *Thérèse*).

Photo 4 : Planche de l'*Encyclopédie* « Perruquier, barbier, perruques ». Les figures 12 et 13 montrent des modèles pour « abbés perruquets ».

Photo 5 : Onuphre.

Photo 6 : Représentation des stylites.

Photo 7 : Frères convers.